



## ***Illustrations des bonnes pratiques***

***Avoir une politique d'achat tenant compte  
de critères environnementaux***

***Critère 3.9.***

***Délibération indiquant les indicateurs  
environnementaux à prendre en compte***

***Communauté Intercommunale des  
Villes Solidaires (97)***

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Séance du vendredi 19 février 2010

**Délibération n° 100219\_26**

**Principe d'insertion des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.**

L'an deux mille dix, le vendredi dix-neuf février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (C.I.V.I.S.) se sont réunis en l'Hôtel de Ville des Avirons, en séance plénière ouverte et présidée par le Président, Monsieur Michel FONTAINE, sur convocation individuelle en date du 5 février 2010, modifiée en date du 12 février 2010.

Communes	Conseillers Titulaires		Conseillers Suppléants	
	Présents	Représentés	Appelés à siéger	Y assistent
Cilaos	M. Bruno SAUSSEAU M. Philippe CASSEINDRE			
L'Etang-Salé	M. Jean-Claude LACOUTURE M. Luco HONORINE Mme Yolaine COSTES Mme Denise PARVAYE Mme Iréna DIJOUX			
Les Avirons	M. Michel DENNEMONT M. René MONDON			
Petite-Ile	M. Guito RAMOUNE M. Jean Yves GARCIANNE M. Yianix VELIA			
Saint-Louis	M. Max Axel BENARD M. Marc André HOARAU Mme Marie Sonia IMANATCHE M. Serge Arnaud RANGAMA M. André SOUTON Mme Marie Géraldine BASSON			
Saint-Pierre	M. Michel FONTAINE M. Roland HOAREAU M. Albert PERIANAYAGOM M. Claude NIOBE Mme Danielle LIONNET M. Jean-Marc LAGARRIGUE Mme Denise HOARAU M. Bernard VON-PINE	M. David LORION M. Didier MOREL M. Stéphano DIJOUX	Mme Anathalie SOUBADOU M. Hermann RIFOSTA M. Stephen BELLON	

Communes	Etaient absents	
	Conseillers Titulaires	Conseillers Suppléants
<b>Cilaos</b>	M. Yannis YEBO M. Paul TECHER	M. Michel BERNERON Mme Isabelle NAZE Mme Lucine MAILLOT M. Gérard DIJOUX
<b>L'Etang-Salé</b>		M. Yannis MAILLOT Mme Edmée VISNELDA Mme Patricia VITRY M. Guy PAYET M. Alain GRONDIN
<b>Les Avirons</b>		
<b>Petite-Île</b>	Mme Christine SOUPRAMANIEN Mme Brigitte GIGAN	M. Christian ANTOU Mme Marie VAULRY-HOARAU Mme Danièle VARAS M. Eric SEVERIN Mme Laurence POIRIER
<b>Saint-Louis</b>	M. Claude Henri HOARAU M. Yvan DEJEAN M. Jean René HOARAU M. Jean Marc HAMILCARO	M. Sully PAYET Mme Martha VITRY Mme Edith JAMIN M. Michel BENARD M. Thierry VAITILINGOM Mme Marie Lou RICHAUVET Mme Marie Sylvette VIRAPIN Mme Nadège MONTRouGE M. Sulliman VALLY Mme Nadine FERRERE
<b>Saint-Pierre</b>	M. Michel LAURET Mme Viviane MALET Mme Hélène GONTHIER Mme Anne Marie PAPY	Mme Rose-May AZAGAMEL M. Philippe POTIN M. Yassine MANGROLIA Mme Monique TEVANEÉ Mme Eliane CALIXTE Mme Michèle GRONDIN Mme Marilys TIMBOU Mme Patricia MAYEN Mme Marie Thérèse BONNE Mme Patricia TAYLLAMIN M. Alcide BALON Mme Béatrice SIGISMEAU

**Secrétaire de séance : Mme Denise HOARAU**

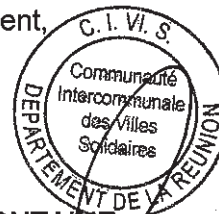
Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de la Communauté : 41 titulaires et 39 suppléants				
Titulaires présents	Titulaires représentés	Suppléants appelés à siéger	Nombre de votants	Suppléants présents sans voix délibérative
26 pour les délibérations n° 1 à 31	03	03	29 pour les délibérations n° 1 à 31	00

SEANCE DU 19 FEVRIER 2010

Le Président de la Communauté certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché à la porte du siège de la Communauté le 22 février 2010 et qu'il n'a été fait aucune observation.

A Saint-Pierre, le 25 FEV. 2010

Le Président,

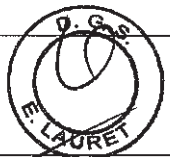


Michel FONTAINE

C.I.V.I.S.  
Visa service instructeur  
Laurent LORION



Visa Direction Générale  
Edmond LAURET



**Délibération n° 100219\_26**

**Principe d'insertion des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 1353/SGDRCT/3 du Préfet de La Réunion en date du 24 juin 1997 portant création de la Communauté de Communes des Villes Solidaires (CIVIS) ;

Vu l'arrêté 5089/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 26 décembre 2002 portant transformation de la CIVIS en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté 5114/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 27 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2002 ;

Vu l'arrêté 3224/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 8 décembre 2003 modifiant les compétences de la CIVIS dans le domaine de l'action sociale ;

Vu l'arrêté 1349/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 3 juin 2005 portant suppression de la compétence "informatique" des compétences facultatives de la CIVIS ;

Vu l'arrêté 2879/SG/DRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 24 octobre 2005 complétant la compétence « Technologies de l'information et de la communication, et informatique » des compétences facultatives de la CIVIS ;

Vu l'arrêté 657/SG/DRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 25 février 2009 modifiant les compétences de la CIVIS dans le domaine de l'environnement « Soutien aux actions de la maîtrise de l'énergie », et dans le domaine de l'action sociale « d'intérêt communautaire » ;

Vu l'arrêté 820/SG/DRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 16 mars 2009 modifiant les compétences de la CIVIS dans le domaine de l'environnement « Traitement des ordures ménagères et assimilés, déchets industriels et commerciaux, enlèvement des carcasses de voitures, monstres et encombrants en provenance d'autres EPCI » ;

Vu l'arrêté 3113/SG/DRCTCV/1 du Préfet de La Réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2009 rétrocédant aux communes membres le service « Technologies de l'information et de la communication, et informatique » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu l'arrêté 3292/SG/DRCTCV/1 du Préfet de La Réunion du 8 décembre 2009 prononçant l'adhésion de la commune des Avirons à la CIVIS ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

Dans le cadre de la mise en place de la démarche « CIVIS : Eco responsable », la Collectivité souhaite intégrer dans le respect du code des marchés publics, les objectifs de Développement Durable (article 5).

En effet, ces objectifs de Développement Durable regroupent les clauses sociales et environnementales qui peuvent être intégrées dans les appels d'offres publics. Ces clauses permettent de limiter l'impact environnemental des activités de la Collectivité mais également de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la CIVIS fait en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés que sont les entreprises du secteur privé répondant à ses appels publics à la concurrence.

Ainsi, en application de l'article 14 du code des marchés publics, la CIVIS pourra fixer dans le cahier des charges de certains marchés publics, choisis en fonction de leur objet, de leur durée, de leur montant ou de leur localisation, des conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion (volet social) mais aussi d'acter des conditions d'exécution respectueuses de l'Environnement (volet environnemental).

L'utilisation des clauses d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Il permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

Dans le prolongement de cette démarche, la CIVIS prendra en compte la possibilité désormais offerte par l'article 53 du code des marchés publics, d'utiliser parmi les critères d'attribution d'un marché, les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté mais aussi le critère environnemental.

Considérant la nécessité de favoriser les parcours d'insertion pour permettre aux structures d'insertion par l'activité économique du secteur marchand (EI, ETTI, GEIQ, AI) d'accueillir des personnes susceptibles de s'adapter aux contraintes du secteur concurrentiel à l'issue d'une première étape de resocialisation dans le secteur non marchand ;

Considérant le nouvel article L.322-4-16-8 du code du travail portant définition des ateliers et chantiers d'insertion, la CIVIS pourra développer également les marchés de services de qualification et d'insertion professionnelles réalisés sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi destinés aux personnes rencontrant des difficultés graves d'accès ou de maintien à l'emploi.

Ces prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi seront effectuées dans le cadre d'activités d'utilité sociale.

Considérant le nouvel article 15 du code des marchés publics, et afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi de personnes handicapées, la CIVIS pourra réserver le cas échéant, certains marchés ou certains lots d'un marché aux ateliers protégés ou aux centres d'aide par le travail.

Enfin la CIVIS veillera à l'application des autres articles du code des marchés publics (10, 27, 48II, 60, 65 et 67) favorables aux sociétés coopératives, aux artisans et aux petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de l'éco responsabilité, un atelier participatif a été mené le 29 octobre 2009 afin de déterminer un outil commun partagé de référence présentant les différents critères à prendre en compte selon le type d'achats (prestation ou matériel). Cet atelier a abouti à l'élaboration d'un projet de référentiel répertoriant les aspects environnementaux (éco labels, matériau utilisé...). Ce référentiel est amené à évoluer et le volet social y sera intégré.

Le référentiel, une fois finalisée, sera mis en ligne sur Intranet afin d'être accessible par tous les agents de la CIVIS.

Le projet de référentiel est joint à la présente note.

En 2010, des actions d'information et de sensibilisation concernant les modalités d'intégration dans les marchés publics de ces critères (environnementaux et sociaux) seront menées conjointement par le Pôle Environnement et la cellule en charge du PLIE auprès des agents de la CIVIS.

Sur proposition du Président,

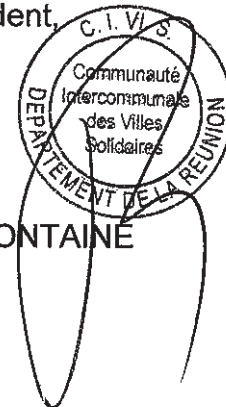
**Le Conseil délibère, et à l'unanimité,**

1. approuve le principe d'intégration des clauses sociales et environnementales en variantes dans les marchés publics de la Collectivité,
2. dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
3. charge le Président ou toute autre personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : 29 pour.**

**Fait à Saint-Pierre, le 25 FEV. 2010**

Le Président,



Michel FONTAINE

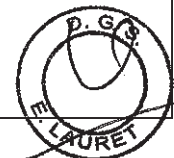
Numéro d'acte : 84464  
La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en Sous-Préfecture le 2 Mars 2010  
et affichée le 25 Février 2010  
Le Président

Pour le Président, par délégation  
le Directeur Général des Services

Edmond LAURET

C.I.V.I.S.  
Visa service instructeur  
Laurent LORION

Visa Direction Générale  
Edmond LAURET





Catégorie de produits (biens ou services) achetés ou loués :	CRITERES ENVIRONNEMENTAUX A PRENDRE EN CONSIDERATION
Ordinateurs (Unité centrale/écran), onduleurs et serveurs	consommation d'énergie (Energy Star ou TCO103) Etiquette Energie => Catégorie A ou B  reprise des ordinateurs usagés et élimination dans une filière spécifique
Photocopieurs	produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel option recto-verso  consommation d'énergie (Energy Star ou TCO103) Etiquette Energie => Catégorie A ou B  bruit et qualité de l'air (poussière, ozone)  cartouches remanufacturées et service de reprise des cartouches et des toners usagés  reprise des photocopieurs usagés par le fournisseur et élimination dans une filière spécifique  produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel

Matériel Informatique

Projet de référentiel



CONSEIL DE COMMUNAUTE  
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (C.I.V.S.)  
SEANCE DU 19 FEVRIER 2010



Appareils électriques autre qu'informatique	Imprimantes	option recto-verso (automatique et non uniquement manuelle) option brouillon consommation d'énergie (Energy Star ou TCO03y) Etiquette Energie => Catégorie A ou B bruit et qualité de l'air (poussière, ozone) reprise des imprimantes usagées par le fournisseur produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
	Cartouches (Toner/ jet d'encre)	cartouches remanufacturées  reprise des cartouches usagées par le fournisseur produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
	Electroménager	consommation d'énergie (Energy Star ou TCO03y) Etiquette Energie => Catégorie A ou B  reprise des appareils usagés et élimination dans une filière spécifique produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
	Climatiseur	consommation d'énergie (Energy Star ou TCO03y) Etiquette Energie => Catégorie A ou B  reprise des appareils usagés et élimination dans une filière spécifique Option de paramétrage de la durée de climatisation produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel

Projet de référentiel



Produits papeteriers	Papiers	fibres recyclées ou ... ... fibres vierges issues de forêts gérées durablement (FSC, PEFC, ...) produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
	Enveloppes	fibres recyclées ou ... ... fibres vierges issues de forêts gérées durablement (FSC, PEFC, ...) produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
Produits papeteriers	Cahiers, blocs	fibres recyclées ou ... ... fibres vierges issues de forêts gérées durablement (FSC, PEFC, ...) qualité écologique des encres (ex : encres à base végétale) produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
	Prestation d'impression	qualité écologique du papier (selon les caractéristiques « papiers ») qualité écologique des encres (ex : encres à base d'huile végétale) tri et élimination spécifique des déchets dangereux de l'imprimeur produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
Fournitures de bureaux	Petites fournitures	emballages optimisés : recyclables, absence de sur-emballage, rechargeable ... produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
Mobilier	Chaises, Bureaux	produits de qualité et réparables (pour une durée de vie adaptée) Produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ou recyclables (carton) reprise du mobilier usagé & justification du recyclage effectif reprise des déchets d'emballages lors de la livraison du mobilier pour recyclage produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
Eclairage	Ampoules et luminaires	consommation d'énergie (ampoules basse consommation) produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel reprise des ampoules et néons usagés et élimination dans une filière spécifique

Projet de référentiel



Catégorie de produits (biens ou services) achetés ou loués :		CRITERES ENVIRONNEMENTAUX À PRENDRE EN CONSIDERATION
Textiles	Vêtements / Tissus	Impression en encres végétale et color biologique ? produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
	Nettoyage	produits de nettoyage : absence d'étiquetage de danger produits ou services conformes aux exigences d'un écolabel officiel
Travaux (locaux)	Prestation	gestion des déchets (tri des déchets dangereux) services conformes aux exigences d'un écolabel officiel
	Peintures	peinture à base aqueuse produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
Nettoyage (locaux)	Prestation	utilisation de produits de qualité écologique (cf. produits de nettoyage) gestion des déchets (tri sélectif, formation du personnel) management environnemental du service (ISO 14 001 ...) services conformes aux exigences d'un écolabel officiel
	Produits de nettoyage	produits concentrés (optimisation logistique et emballage) produits rechargeables (éco-recharges) produits conformes aux exigences d'un écolabel officiel
Matériel roulant	Produits pour boîtes	savons solides ou rechargeables (optimisation logistique et emballage) produits (savon et papier) conformes aux exigences d'un écolabel officiel
	Voitures#/Leonibus	achats de véhicules « propres » (Norme Euro V) ... et achats de véhicules « propres » pour plus de X% du parc renouvelé (Reprise de l'ancien véhicule si achat d'un véhicule neuf

Projet de référentiel

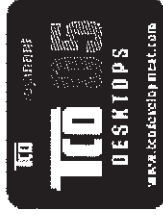


	<p>Equipement d'un filin à particules</p> <p>Si achat de pneus, batteries, spécifier la reprise des anciens sur le principe du 1 pour 1</p> <p>En cas de vidange de véhicules, demander la prise en charge de l'huile de vidange usagée et  <small>de l'huile de vidange usagée, effectuée à l'unité.</small></p>
<p>Prestations intellectuelles</p> <p>Rapports/études/dossier</p> <p>Mémoire technique</p>	<p>numérique/ Prescriptions obligatoires pour les prestataires et candidats du Fôle</p> <p>Environnement</p>

A préciser



Papier => Garantie que le papier/produit provient de forêts gérées durablement



Energie => Eco-label suédois garantissant la faible consommation d'énergie des produits le comportant

Projet de référentiel



Eco-labels officiels garantissant à la fois la qualité d'usage d'un produit et le moindre impact sur l'environnement de ce produit. Ces labels font l'objet de contrôles de bureaux indépendants

Liste non exhaustive des produits comportant ces éco-labels :

- \*Mobilier de bureau et mobiliers scolaires,
- \*Cartouches d'impression laser,
- \*Enveloppes postales,
- \*Cahiers, blocs,
- \*Sacs-poubelles,
- \*Sacs cabas,
- \*Sacs sortie de caisse,
- \*Peintures et vernis,
- \*Colorants pour peintures,
- \*Peintures routières,
- \*Lignes pour chats,
- \*Cafetières à filtres,
- \*Filtres à café en papier,
- \*Profils de décoration,
- \*Auxiliaires mécaniques de lavage,
- \*Composteurs individuels de jardin,
- \*Colles pour revêtements de sols,

- \*Hébergements touristiques (hôtels),
- \*Détergents pour lave-vaisselle,
- \*Ampoules et tubes électriques,
- \*Lave-linge,
- \*Lave-vaisselle,
- \*Téléviseurs,
- \*Carrelages,
- \*Aspirateurs,
- \*Services hôteliers,
- \*Matelas,
- \*Peintures et vernis,
- \*Chaussures,
- \*Papiers à photocopier,
- \*Ordinateurs personnels,
- \*Ordinateurs portables,
- \*Produits textiles,
- \*Réfrigérateurs - congélateurs,
- \*Amendements pour sols,
- \*Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires,
- \*Papiers absorbants, hygiéniques et de cuisine...

Projet de référentiel